

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal: 9
en exercice: 9
Qui ont pris part à la délibération: 7
Pour : 7
Contre : 0

de la commune de NORON LA POTERIE

Séance du 23 septembre 2024

Date de la convocation :
18.09.2024

L'an deux mil-vingt quatre, le 23 septembre 20h00, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle de la mairie sous la présidence de Monsieur SCELLES François, maire.

Date d'affichage :
18.09.2024

Présents: Mme Elisabeth Levillain
Mrs Romain Desaint-Denis, François Kolakowski, Frédéric Lebastard,
Glenn Ossemont, Guillaume Pastre

Excusée : Florence Fages

Absent : M. Maxime Lamour

M. François Kolakowski a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Dénomination des voies

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

Ainsi, par délibération du 27 mai 2024, le conseil municipal a validé le projet des dénomination des voies et lieux-dits de la commune, et autorisé l'engagement des démarches nécessaires à leur mise en application.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal la nécessité de nommer la voie menant au bâtiment communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- **de nommer** la voie menant au bâtiment communal : Impasse de l'école
- **d'autoriser** le maire à effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre.
A Noron-la-Poterie, le 23 septembre 2024

Le Maire, Mr SCELLES François

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-préfecture le 01.10.24
et publication ou notification du 01.10.24

